

PHILOSOPHIE D'ACCOMPAGNEMENT

Valeurs

Tous les droits et libertés du résidant doivent être maintenus dans son lieu de vie et de soins lui permettant, selon son choix, l'intimité ou le contact social.

Quelle que soit la gravité de sa situation, le résidant a droit :

- au respect le plus absolu dans toute démarche, acte et parole le concernant
- au respect de ses valeurs et de celles de son entourage quelles que soient leurs origines socio-économiques, culturelles, leurs convictions religieuses et politiques
- à une écoute attentive et bienveillante de ses besoins physiologiques, psychiques, socioculturels et spirituels
- au respect dans ses dernières volontés en tenant compte des directives anticipées et/ou des directives de fin de vie et à l'accompagnement serein jusqu'à la fin de la vie
- aux soins que requiert son état
- au libre choix de son médecin traitant
- au respect de ses choix et de son rythme de vie en préservant sa dignité
- à des loisirs favorisant au mieux son épanouissement personnel tout en tenant compte de ses propres choix et de ses croyances
- à une alimentation équilibrée selon ses goûts
- à une chambre et à des locaux qui répondent aux conditions légales de salubrité et de sécurité

Dans cette perspective, il doit être correctement informé sur sa situation et pouvoir participer aux décisions le concernant. S'il n'en est plus capable, son proche et/ou son représentant thérapeutique devient alors l'interlocuteur.

Interdisciplinarité

Soigner et accompagner la personne âgée, c'est permettre au résidant de prendre conscience de ses ressources tout en entretenant le corps et l'esprit. C'est favoriser son potentiel d'adaptation, l'aider à vivre malgré la maladie, le handicap, la solitude et lui permettre de garder ou de créer des relations. La prise en charge globale est assurée par tous les services de l'institution qui collaborent étroitement.

Pour tenir compte au mieux des besoins spécifiques de chacun et offrir un cadre de vie chaleureux et stimulant, l'EMS Les Franchises s'assure le soutien de nombreux professionnels. Chaque membre de cette équipe collabore dans un même esprit en veillant à la complémentarité et à la cohérence des interventions proposées.

Pour le bien-être du résidant, il importe d'instaurer dès le départ une relation de confiance et une collaboration avec les proches et de veiller à ce qu'elles se maintiennent tout au long du séjour. Dans cet esprit, des séances interdisciplinaires sont organisées pour permettre à chacun d'échanger ses informations et d'élaborer des pistes d'accompagnement personnalisé : [CONCEPT D'INTERDISCIPLINARITE](#).

| Créé par | Date de création | No version | Processus | Vérification/Validation | Page |
|----------|------------------|------------|-----------|-------------------------|------|
| MM/MV | 02.06.15 | 5 | 1 | BC/MV | 1/2 |

Compétences et engagement personnel

Pour que l'EMS Les Franchises puisse réellement offrir au résidant ce lieu de vie et de soins, il importe de tout mettre en œuvre pour que chaque collaborateur s'engage dans son travail. Cela suppose un effort personnel et collectif de formation continue et de perfectionnement pour, à la fois favoriser le dynamisme et la créativité des équipes, éviter les habitudes quotidiennes et maintenir un niveau optimal de compétence professionnelle [POLITIQUE DE FORMATION](#). Cela implique également de la part du personnel un sens aigu des responsabilités partagées ainsi qu'une adhésion aux valeurs de l'EMS.

Partage de responsabilités

Si les conditions d'admission sont remplies, le futur résidant est informé et doit être consentant pour son entrée. En cas d'absence de discernement, l'information est donnée à l'intéressé et la décision d'entrée est prise par son représentant légal et un médecin. L'entrée ne sera effective que par la signature du [CONTRAT D'ACCUEIL](#) régi par la loi sur les EMS et la remise du [REGLEMENT DE MAISON](#).

Dans ce contrat, l'EMS s'engage à assurer au mieux sécurité et qualité de vie au résidant. Celui-ci, ainsi que ses proches, s'engagent à respecter les normes de l'institution, à collaborer avec les équipes et à assumer avec elles et l'institution la part de risques, notamment les risques d'accident, inhérents à toute activité humaine.

L'accompagnement est un processus continu assuré par tout le personnel. [ACCUEIL DU RÉSIDANT](#).

Les équipes restent présentes et à l'écoute des résidants et des proches. Elles offrent au résidant un soutien afin qu'il puisse vivre confortablement et sereinement jusqu'à ses derniers jours.

Le Comité de Direction, la Direction et le médecin répondant s'engagent au respect des directives de fin de vie dans la mesure où celles-ci sont en accord avec l'éthique de l'institution.

La Direction
B. Courant



| Créé par | Date de création | No version | Processus | Vérification/Validation | Page |
|----------|------------------|------------|-----------|-------------------------|------|
| MV/MM | 02.06.15 | 5 | 1 | BC/MV | 2/2 |